

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DFPE 392 Subvention et convention avec le Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF pour le fonctionnement de la ludothèque Planète Jeux (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention de 25.000 € au Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec le Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF dont le siège social est situé 6 avenue François Mitterrand à la Plaine Saint Denis (93), la convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée au Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.